

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 62 (1933)
Heft: 13

Rubrik: Festival du tir fédéral 1934 : appel aux chanteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En collaboration avec les organisations forestières du pays, l'Association publiera une brochure rédigée et illustrée avec le plus grand soin ; cette brochure constituera une documentation de premier ordre et des plus intéressantes ; elle sera envoyée aux membres du corps enseignant.

La Direction de l'Instruction publique encourage vivement les autorités scolaires locales, les membres du corps enseignant et les élèves à s'intéresser à cette manifestation.

Le secrétariat de la « Semaine suisse », à Soleure, fournira tous les renseignements utiles concernant la préparation et l'exécution du concours.

FESTIVAL DU TIR FÉDÉRAL 1934

Appel aux chanteurs

La Commission du Festival va prochainement organiser l'étude des chœurs de l'importante partition *Mon pays*, œuvre nouvelle de MM. J. Bovet et P. Bondallaz, qui sera donnée à l'occasion du Tir fédéral de 1934.

A cet effet, elle adresse un pressant appel :

1^o aux sociétés de chant de la ville, chœurs d'hommes et chœurs mixtes des deux langues ;

2^o aux chanteurs et chanteuses habitant Fribourg et ne faisant pas partie des dites sociétés ;

3^o à *Messieurs les membres du corps enseignant* et à Messieurs les chanteurs des environs qui pourraient facilement se déplacer pour les répétitions et les représentations du Festival.

En outre, l'œuvre comprenant également des ballets, il est aussi fait appel à un certain nombre de jeunes gens et jeunes filles, de 14 à 20 ans, qui s'intéresseraient à l'étude de ces productions.

A tous, les auteurs et la Commission du Festival recommandent chaleureusement d'apporter leur concours dévoué et, — comme toujours — désintéressé, pour assurer le succès de cette manifestation artistique et patriotique qui constitue toujours le clou des réjouissances de notre grande fête nationale.

Les exécutants isolés désignés ci-dessus sont instamment priés d'annoncer leur participation, de préférence par écrit, à M. R. Steinauer, président de la Commission du Festival, 10, Avenue de la Gare, Fribourg, Tél. 9.52, au plus tôt.

Après leur inscription, tous les intéressés seront convoqués à une réunion générale au cours de laquelle l'œuvre sera d'abord présentée et commentée par les auteurs, puis on établira le plan de travail avec l'horaire général des répétitions.

Il n'est peut-être pas superflu d'insister vivement auprès des chanteurs des environs pour qu'ils veuillent bien apporter, de bonne grâce, leur collaboration à cette grande manifestation. Les sociétés de la ville, même avec la totalité de leurs membres, ne suffiront pas à cette tâche, étant donné que l'œuvre demande un effectif d'environ 400 choristes. On ne doit pas oublier, d'autre part, qu'un certain nombre de membres des sociétés seront occupés ailleurs et surtout dans les nombreux comités qui devront assurer la bonne marche de cette vaste entreprise que constitue le Tir fédéral de 1934.
